



Refus des clés à la livraison

Par **odil59**, le **07/10/2010** à **14:35**

Bonjour,

Lors de la remise des clés d'un appartement acheté en VEFA, j'ai refusé de payer les 5% et je n'ai donc pas pris les clés.

motifs principaux de mon refus:

- plancher pas plat dans la pièce principale (visible à l'oeil nu)
- carrelage mis en plusieurs fois dans une même pièce avec les joints de différentes tailles et donc carrelage non alignés

Que dois-je faire pour rester couverte au niveau de la loi?

Par **lorelay45**, le **08/10/2010** à **16:39**

Bonjour,

Avez-vous pensé à faire une procédure de remise des clés après levée des réserves.

En effet, vous décrivez des imperfections visibles à l'oeil nu. Aussi, il fallait tout consigner en présence du promoteur et convenir d'une date de levée des réserves donc, ce jour là, tout devrait être en ordre et conforme à vos exigences.

Reprenez contact avec le promoteur, ce que vous décrivez semble facile à rattraper alors dialoguer car une procédure devant les tribunaux peut être très longue.

Cdt